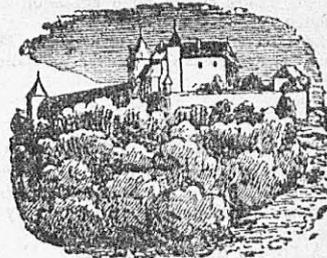




# LA GRUYÈRE



## Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

### ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 9.—  
» 6 mois » 4.50  
Etranger 1 an » 16.—  
» 6 mois » 8.—  
payable d'avance.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

Téléph. Appart.: 197

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau: 150

HORAIRE B.-R.: Bulle, arr. 8., 11., (d. j. f. 15.,) 16., 20., (22.,) — Bulle, dép. 6., 9., (10.,) 13., 18., (20.,)

### ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Etranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires et rétractations 30 »  
Réclames . . . . . 50 »  
S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité

## Qu'est-ce donc que la liberté ?

Les élections communales sont entrées dans le domaine de l'histoire. On est à peine remis, dans la plupart des localités fribourgeoises, des émotions de la lutte, que déjà un nouveau combat s'apprête. Le 6 avril, le peuple est appelé à se prononcer sur le régime de l'alcool.

Tous les partis politiques, toutes les associations se sont prononcés en faveur du projet élaboré par notre distingué compatriote, M. Musy. Ce dernier est conçu d'une façon telle qu'il doit, tout en procurant à la Confédération la base financière qui permettra la réalisation des assurances sociales, enrayer le fléau de l'alcoolisme, assurer la vente de l'eau-de-vie et surtout favoriser la production des fruits de table dont la rentabilité est autrement importante que celle des fruits destinés à la distillation. Les cantons eux-mêmes retireront une part du surplus financier que l'on recherche.

A tous les points de vue, en dehors de quelques intérêts personnels, le projet est recommandable et doit rencontrer le plus ferme appui des citoyens soucieux du bien moral et du bien-être général du pays.

Dans certains milieux populaires, pourtant, une opposition sourde et tenace se manifeste contre la nouvelle loi. Des préjugés solidement enracinés persistent. Et ce n'est pas la tâche la moins urgente et la moins ingrate de persuader ces citoyens et de les amener à une conception plus désintéressée et plus patriotique de la question.

L'argument le plus manifeste que l'on invoque est celui de la NOUVELLE ATTEINTE A LA LIBERTÉ.

Qu'est-ce donc que la liberté? Est-ce la faculté pour le citoyen de se SUICIDER A PETIT FEU, de semer la ruine morale et la misère matérielle dans la famille et dans la société, de peupler le pays de criminels de toutes sortes et DE SE FAIRE LE POURVOYEUR DES PRISONS ET DES HOPITAUX? Est-ce la possibilité assurée à n'importe qui, même à l'être le plus dénature, de s'opposer au progrès et d'empêcher la société elle-même de se garantir contre l'empoisonnement lent et sournois de la race?

Non, la liberté individuelle a des limites, que lui impose la civilisation. Plus une nation est civilisée, plus les individus qui la composent ont sacrifié de leurs libertés personnelles. Chez les peuples sauvages seulement, l'homme est, naturellement parlant, libre. Et quelle liberté!!! La liberté de tuer son voisin sans cause ni raison, pour le simple motif que l'on est le plus fort; la liberté de faire souffrir, de martyriser son semblable parce qu'il n'est pas en état de se défendre, la liberté de vendre les enfants, de traiter les femmes en animaux domestiques, de considérer les prisonniers de guerre comme un vil butin dont on use et abuse comme d'une machine dépourvue de sentiment!!!

Ce serait cela, la liberté, en Suisse? Soyons logiques. Ceux qui, dans un cas comme celui qui nous préoccupe, protestent et récriminent, ne bénéficient-ils pas de l'organisation sociale? Ne sont-ils pas heureux de certaines restrictions apportées aux libertés individuelles? S'ils sont possédants, ne reconnaissent-ils pas comme une chose heureuse que la société leur garantisse la sécurité de leurs biens? S'ils sont des travailleurs, ne savent-ils pas que la prospérité ne leur est assurée que par la paix sociale, et ne songent-ils pas que c'est pour assurer la vieillesse de chacun d'entre eux contre les coups du sort que la Confédération institue les assurances sociales? Quelle est l'obligation qui résultera de la nouvelle loi? Pour le paysan, celle de vendre à la Confédération la production en alcool qui dépasse ses besoins. Est-ce donc une si lourde charge alors que l'Etat s'engage à payer mieux que le particulier et à

acheter bon an mal an les produits distillés? Pour le consommateur, celle de payer au maximum un sou de plus le petit verre de schnaps consommé à l'auberge. Est-ce donc si terrible, en regard du bien que l'on attend de la nouvelle loi et de l'apport qu'elle doit assurer à la Caisse fédérale, à laquelle on demande toujours davantage et que l'on a chargé de mettre en mouvement ces assurances vieillesse et invalidité que le peuple suisse a votées et qui sont le signe distinctif du progrès social moderne?

Dimanche encore, M. Musy parlait à Schwyz devant une assemblée comptant un bon nombre de paysans ancrés dans l'idée qu'il fallait repousser une nouvelle fois cette « loi de Berne ». Une discussion des plus vives s'engagea. Bientôt l'auteur du projet de loi, convaincu lui-même de l'œuvre d'utilité publique qu'il entreprend, eut omé son auditoire à entrer dans ses vues et à comprendre que ce sont DES PREJUGES MANIFESTEMENT FAUX qui incitent certains milieux à s'élever contre cette réglementation nécessaire de la fabrication et de la vente de l'alcool. Les paysans reconnurent leur erreur, et, devant les chiffres fournis officiellement par l'orateur, s'inclinèrent. Il est seulement regrettable que les opposants n'aient pas l'occasion tous de s'éclairer à bonne source et de discuter les arguments qu'ils avancent avec des personnes au courant de la situation et capables de l'exposer telle qu'elle existe réellement en Suisse en ce moment.

Il s'agit du salut de la race, gravement contaminée dans maintes régions du pays. Il s'agit d'assurer l'exécution d'une loi que nous avons librement votée. Il s'agit enfin d'éviter le prélèvement d'un impôt fédéral direct qui serait une atteinte autrement grave à nos traditions et qui s'imposerait inévitablement en cas de rejet de la nouvelle loi.

Amis lecteurs, réfléchissez aux conséquences d'un vote négatif. Appréciez la liberté individuelle à sa juste valeur et placez bien haut au-dessus d'elle la liberté et le devoir qu'a la nation suisse de se défendre contre sa propre dégénérescence et son propre avilissement!

### Épargne et prévoyance.

L'épargne est une demi-virtu, un juste milieu entre deux extrêmes: l'avarice et la prodigalité. Épargner, c'est se priver du futile, quelquefois de l'utile; mais on devient avare quand on se prive du nécessaire sans raison. Épargner, c'est constituer un fonds de réserve pour les mauvais jours ou le temps de la vieillesse; c'est parer, à l'avance, aux difficultés budgétaires qui surviennent tôt ou tard dans la vie d'un homme sans fortune. D'aucuns affirment qu'en raison de leur traitement infime, il leur est impossible de se livrer à cet acte de prévoyance. Il n'y a que le premier pas qui coûte; le premier placement, tout minime soit-il, est un encouragement et un précédent qui ne demande qu'à être renouvelé: sou par sou, franc par franc, le pécule grossit à la grande satisfaction de son propriétaire.

L'avantage du carnet d'épargne réside en ce que l'on y peut puiser en tout temps, au gré des circonstances; mais au fond, il n'en constitue pas moins un moyen de prévoyance insuffisant s'il n'est pas complété par l'assurance-vie.

La vie ne tient qu'à un fil; des milliers d'exemples journaliers le prouvent. Que de pères, pourtant bien intentionnés, n'ont pu mettre leur famille à l'abri du besoin immédiat, parce que la mort est survenue, imprévisible et aveugle. L'assurance-vie pare à ces dures éventualités. Certes, en cas de survie, l'intérêt du placement est inférieur à celui des banques: c'est une spéculation recommandable et une épargne

obligatoire que l'on peut suspendre pendant quelques mois en cas de nécessité absolue. C'est en outre, pendant quelque vingt-trente ans, un capital bloqué sur lequel on peut contracter un emprunt, il est vrai, mais est-ce bien à conseiller? Comme on le voit, l'épargne et l'assurance ne devraient pas exister l'une sans l'autre.

L'économie assure-t-elle uniquement le bien-être des individus? Evidemment non! Le citoyen est au pays ce qu'une cellule est à notre corps. L'aisance des individus assure la prospérité du pays. Que de communes ruinées par le paupérisme! Ce fléau ne disparaîtrait-il pas dans une forte proportion si tous les citoyens à même de le faire économisaient?

Un placement d'argent en banque, tout petit soit-il, ne dort pas; il travaille, à l'encontre du bas de laine. Le plus petit épargnant est un capitaliste miniature, car il contribue à la marche des industries suisses, qui sans lui, se verraient dans l'obligation de recourir à des capitaux étrangers. Supprimons l'épargne, et ce serait des millions de francs d'intérêts à payer chaque année à des nations déjà suffisamment riches: l'épargne de l'ouvrier fait la richesse du pays.

L'économie et l'assurance sont des moyens directs d'épargne et de prévoyance. En votant la Loi du blé, le citoyen suisse s'est constitué une économie indirecte, qu'on rencontre dans peu d'autres pays: le paysan vend son blé plus cher et le consommateur paye son pain meilleur marché. C'est un tour de force propre à nous donner confiance en nos législateurs. Votons la loi du 6 avril. Non seulement nous ferons acte d'assainissement et de solidarité, mais nous nous doterons également d'une épargne indirecte. Quand nous boirons notre petit verre, ce sera trois à cinq centimes d'économisés, avec cette seule différence que les piliers de cabarets nous aideront à former le capital nécessaire, propre à assurer nos vieux jours. La Confédération prendra d'une main sur notre superflu pour rendre de l'autre par l'intermédiaire d'une œuvre sociale dont on ne saurait nier l'utilité. L'assurance-vieillesse a été acceptée par 400.000 voix contre 200.000. Que la loi du 6 avril échoue et nous arriverons à l'impôt fédéral direct. Ne vaut-il pas mieux alimenter la caisse en important le « casse-poitrine » et les amateurs de schnaps?

Nous demandons à mère Helvétia des subsides pour tout; elle doit bien prendre l'argent quelque part. Alpha.

## Petite Revue

### ÉTRANGER

#### Politique navale.

On est tout à fait indécis au sujet des résultats possibles de la conférence navale de Londres.

D'un côté, on laisse croire qu'un accord est encore possible; de l'autre, des rumeurs alarmantes circulent et le bruit court que la délégation américaine s'apprêterait à quitter Londres. C'est la délégation italienne qui, dans l'état actuel des choses, semble assumer la responsabilité d'un échec éventuel. Nous avons déjà expliqué la situation telle qu'elle se présente dans la Méditerranée et les rapports existants au point de vue naval entre la France et l'Italie. Ces jours derniers, des démarches ont été tentées auprès de la délégation italienne pour la faire revenir de son attitude. Aucune amélioration de la situation n'est résultée de ces entrevues. Dès lors, il semble bien que les travaux de la conférence sont définitivement arrêtés et le sort de cette dernière compromis.

Pour être juste, il faut reconnaître que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'ont pas fait preuve d'une générosité démesurée et que leur principal souci a toujours été de ménager leur budget respectif tout en s'assurant l'empire des mers. On sait à quel point les revendications de la France furent au début mal accueillies. Finalement, elles ont été reconnues fon-

dées, mais il n'en demeure pas moins que les nations anglo-saxonnes n'ont pas caché leur mauvaise humeur en face du chiffre prononcé par le Quai d'Orsay. M. Mac Donald, tout spécialement, ignore tout, à l'en juger par sa manière d'agir, de l'alliance conclue au début de la guerre et ne se souvient de rien. On serait tenté de croire, quand on l'entend, que l'Angleterre ne s'est rangée aux côtés de la France que dans son propre intérêt immédiat et sans tenir compte des principes de la civilisation menacée.

Le calcul anglais est connu: limitation des forces navales dictée par l'état des finances, mais sauvegarde de la primauté anglo-saxonne sur les océans. L'accord anglo-américain procède de cette seule et unique considération. Il est entendu que Londres ne peut plus supporter la concurrence avec New-York. De là les propositions anglaises; de là la conférence. Seulement, parce que la France veut se garantir elle-même contre les coups du sort, le cabinet travailliste l'accuse d'impérialisme. Or, chacun sait ce qu'il en est à ce sujet.

Le premier lord de l'amirauté britannique, M. Alexander, a déposé devant la Chambre, l'autre jour, le budget naval. Il réalise une économie de 4.126.000 livres sterling sur les dépenses antérieurement prévues à ce poste. Le ministre a fait remarquer à cette occasion que l'Angleterre poursuit par tous les moyens sa politique de désarmement et qu'elle se contente de maintenir en forme sa flotte de haute mer, sans même songer à remplacer toutes les unités démodées. « Nos dépenses navales, a dit M. Alexander, doivent être conditionnées non par la force actuelle de notre flotte, mais par les besoins futurs, qui ne pourront être évalués que lorsque seront connus les résultats de la conférence navale. » Tel n'est-il pas le raisonnement du gouvernement français?

Dès lors, si l'Angleterre croit sa sécurité garantie par l'état actuel de sa flotte, pour de quelconques raisons, qui doivent être bonnes, il faut aussi qu'elle reconnaisse aux autres nations le droit de se montrer à un égal degré prévoyantes. Nul ne songe à faire un reproche au cabinet de Londres du souci dont il fait preuve de la sécurité britannique, mais on demande seulement que la compréhension des besoins des autres nations dicte à l'Angleterre une attitude plus tolérante et plus correcte. Ce qui étonne le plus, dans les discussions qui se poursuivent à la conférence, c'est la persistance que mettent les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à se refuser à tout pacte les engageant au point de vue de la sécurité internationale. Pourquoi donc, avec leurs formidables flottes, avec leurs moyens d'attaque et de défense inégalables et inégaux, ces deux nations se refusent-elles à collaborer à cette entente, à ces sanctions qui peuvent seules assurer aux pactes de Locarno et de Paris leur pleine efficacité? Nous nous sommes toujours demandé la raison de ce refus des deux nations les plus puissantes de participer à l'établissement d'une « police » internationale. Car il faut convenir que le désir de paix est général et que la volonté unanime de l'humanité est d'éviter et d'empêcher le retour d'événements tels que ceux de 1914. Seulement, qui veut la fin veut les moyens. La S. d. N. est l'organe idéal qui travaille à la pacification internationale. C'est elle qui, en tout premier lieu, a lancé l'idée du désarmement. C'est elle aussi qui a compris la nécessité d'une meilleure garantie de la sécurité nationale de ses membres. Or, elle a toujours trouvé sur son chemin l'Amérique, puis la Grande-Bretagne. Les pacifistes que Londres envoie actuellement à Genève sont imbus de cette doctrine du « splendide isolement » qui fait de la Grande-Bretagne une nation égoïste et détestée. Et la conférence de Londres supporte les conséquences de cette attitude déplorable et néfaste à la paix mondiale.

En tout état de cause, si la conférence de Londres aboutit à un échec, on ne peut l'attribuer qu'à l'égoïsme anglo-saxon et à l'ambition italienne. La France et le Japon ont défendu savamment et justement leurs positions. Ils se sont montrés conciliants sans faiblesse. Ils ont démontré nettement par des chiffres l'état de leurs besoins défensifs absolus. Ils ont consenti à transformer ces derniers en besoins relatifs à condition qu'un pacte international d'entra-

be à paniers et secoua  
x; puis, enveloppée  
elle s'agenouilla de  
dant qu'elle était là,  
les paroles familières.  
l'avenir ouvert de  
sous la forme du pa-  
nites repenties: une  
vent de la vie modie-  
e, sans se lasser, elle  
rbe de ses espérances.  
us la douleur trop  
armura-t-elle, à cause  
donnez-moi le courage  
on devoir!...»

aperçu la « Gardien-  
eau de son mari! Il  
premières pages.  
livre? demanda-t-elle.  
... Je n'ai pas l'inten-  
t, le soir, lorsqu'elle  
avec Yocheppa, elle  
naissante. Sans relever  
à la fin.  
armura-t-elle aux der-  
te, elle n'avait pas les  
uit où, dans sa cham-  
avait dévoré « l'Enfant  
e sentait au contraire  
oir accompli.  
e Dominica, pensa-t-  
oyer... Pourquoi n'y

(A suivre).

LA GRUYÈRE

## MENT

fruitiers.

vous à

## UPS, VEVEY

la pièce Fr. 4.50  
" 4.80  
" 7.—  
" 4.—  
" 2.50  
" 3.75  
" 3.75  
" 3.75  
" 3.50  
" 1.20  
" 5.—  
" 1.40  
" 1.60

## EN ÈVE

route noire

avon, 18

des Expositions

NON ACCUEIL

Prix modérés.

JPASQUIER.

DE CUISINE

## e, Bulle

qualité.

aiche.

as et maigre.

a fondue.

ation et à prix modérés.

ournée.

modernisé,

soir de 5 h. à 7 h. 1/2.

## ublic.

procéder, dès le

de la chaussée de la

uille-Château-d'Oex et

, soit de la Place du

ation des véhi-

on de route pendant

ur la rue Victor

ine.

e Conseil communal.

## me fille

demandée

au ménage. Entrée 1<sup>er</sup>

Borrio à Mlle VUI-

Café du Commerce,

ncy (Genève).

de les assurer contre toute agression non provoquée.

Le droit et la raison sont avec eux. Mais non avec les Anglo-Saxons, ni avec les Italiens.

P. S.

SUISSE

Congrès radical.

Le Congrès annuel du parti libéral-radical suisse a lieu à Berne, dimanche. Le canton de Fribourg et la Gruyère y seront représentés.

A l'ordre du jour figurent : Rapport annuel du comité directeur ; Attitude du parti à l'égard du projet de réforme de l'alcool (orateurs MM. Dr Baumann, député au Conseil des Etats, et Chamorel, député au Conseil national) ; L'assurance vieillesse et survivants (orateurs, MM. Dr Maechler, Paschoud, Crittin et Schulthess, conseiller fédéral).

On s'attend à une forte participation à cause de l'approche de l'importante votation du 6 avril. Le parti radical-démocratique suisse se propose de mener une vive campagne en faveur du projet de loi qui sera soumis au peuple.

Trop d'expositons.

M. Meyer a fait rapport au Conseil fédéral sur la conférence qu'il a provoquée entre Bernois et Zurichois au sujet de l'encombrement des expositions qui menace de sévir.

En effet, Berne devait organiser en 1931 l'expositoin de l'hygiène et des sports tels qu'ils se pratiquent en Suisse ; en 1933, Zurich entrevoyait l'exposition nationale, tandis que l'année suivante se prépare sous l'égide de la commission de coopération intellectuelle de la S. d. N. une exposition internationale des arts populaires.

La Confédération a décidé d'allouer un montant aux organisations qui ont déjà entrepris des travaux. Par contre, elle demande que les cantons et les communes intéressées en fassent autant.

Revendications hôtelières.

La Société suisse des hôteliers a adressé une pétition à la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, demandant la suppression ou du moins la réduction dans la mesure du possible des surtaxes d'express ; la réduction des taxes pour le transport des bagages ; la suppression ou la prolongation de validité des abonnements généraux de 8 jours ; l'introduction des billets de sport d'hiver également pour la saison d'été, avec la possibilité de les utiliser aussi le lundi et la révision du régime appliqué actuellement aux commissionnaires-portefaix, portiers d'hôtel et représentants des bureaux de voyages.

La „neige“ ne passe pas.

Les douaniers ont surpris près de Vaulcallo (Tessin) des contrebandiers qui cherchaient à introduire en Italie plusieurs kilos de cocaïne.

Les deux gaillards ont été arrêtés. Il s'agit du manœuvre Francesco Lupi et du paysan Mombelli Giosia. 1800 grammes de cocaïne ont été trouvés cachés dans un buisson. La police a arrêté le fournisseur de stupéfiants, Amilcare Soldini, de Novazzano, déjà impliqué dans une même affaire l'année passée et condamné à plusieurs mois de prison.

L'autorité italienne qui collabore avec la police suisse dans la lutte contre le trafic clandestin des stupéfiants a pu identifier la personne qui recevait la marchandise sur le territoire italien. Son automobile déposée dans un garage à Ponte Chiasso a été saisie.

Nouvelles brèves.

Nouvelles politiques et diverses.

Sous l'influence de M. Lloyd George, le parti libéral anglais a décidé de ne pas se prononcer pour ce qui concerne le projet de loi sur les charbonnages. Il ne veut pas encourir de responsabilité au moment où la conférence navale traverse une crise grave.

Avant-hier, un amendement conservateur relatif aux charbonnages a été repoussé par 260 voix contre 220.

On apprend d'autre part que nombre de députés libéraux sont fort mécontents de l'attitude de M. Lloyd George et se proposent de créer une scission. Ils croient que le chef de leur parti a reçu des assurances de la part du gouvernement travailliste. Un déjeuner « libre-échange » qui a eu lieu jeudi et auquel assistait Mme Snowden semble confirmer ce soupçon.

Il se vérifie que le projet d'accord naval entre les Etats-Unis et le Japon n'est pas encore au point. La nouvelle lancée l'autre jour était donc prématurée.

M. Briand a quitté Londres pour Paris, dans la journée de jeudi.

La Chambre française a entamé la discussion relative à l'adoption du plan Young. Le projet, après discussion, est renvoyé à la commission des finances.

Le groupe radical-socialiste a décidé de combattre le gouvernement sur tout le projet.

Accidents et malheurs.

Mme Rose M., 35 ans, mariée, qui avait absorbé du chlorate de potasse et dont l'état avait été jugé suffisamment grave pour que le médecin traitant, M. le Dr Gloor d'Echallens, ordon-

nât son transfert à l'Hôpital cantonal, est décédée à cet établissement.

On a retiré jusqu'à présent 67 cadavres des débris du cinéma qui a été la proie des flammes, mardi soir, à Kirin en Mandchourie. Une douzaine de corps n'ont pas encore pu être identifiés. D'autres cadavres seraient encore sous les décombres. Le propriétaire du cinéma a pris la fuite.

L'état de la jeune femme attaquée par des chiens à la Chau d'Abel a sérieusement empiré. Il se révèle que la moutte était bel et bien atteinte de la rage. Plusieurs personnes qui ont été mordues dans la région devront suivre un traitement à l'Institut Pasteur.

Toute la contrée a été mise à ban et les chiens errants seront immédiatement abattus.

A Bâle, un chef monteur du bureau des téléphones a été renversé par une motocyclette et si grièvement blessé qu'il a succombé.

Crimes et délits.

M. A. L., employé P. C. K. N., marié, père de trois enfants élevés, a mis fin à ses jours. Jeudi, à 17 h., il était sorti de la fabrique Nestlé, une demi-heure avant la sortie générale du soir et, en l'absence de sa femme qui travaille, elle alla chercher du secours. Deux voisins accoururent. Mais il était trop tard ; la mort avait fait son œuvre.

Son épouse, rentrant à la maison, fut étonnée d'abord de ne pas le voir ; mais sachant qu'il avait l'habitude, à son retour du travail, de soigner son petit bétail, elle pénétra dans l'écurie et fit la macabre découverte. Saisie de stupeur, elle alla chercher du secours. Deux voisins accoururent. Mais il était trop tard ; la mort avait fait son œuvre.

Les meurtriers de Movelier, les époux Kunz-Storrier, ont été arrêtés la nuit dernière, dans une ferme, près de Feusisberg. Ils avaient été vus dans la nuit de samedi à dimanche dans la région de l'Etzel. Kunz a été incarcéré à Wollerau, et sa femme à Pfäfers. Kunz était porteur d'un revolver chargé.

Un dangereux récidiviste disant s'appeler Ferdinand Grau, Alsacien, évadé des prisons de Sion le 2 mars, doit avoir péri dans les rochers qui bordent le glacier du Trient, alors qu'il cherchait à passer en France par le col de Balme.

Le célèbre bandit américain Capoue, qui a été libéré de la prison de Philadelphie il y a deux jours, a changé deux fois d'avion pour dépister les bandits rivaux qui ont juré sa mort. Ceux-ci viennent d'annoncer qu'ils offrent une prime de 1.200.000 francs à quiconque leur indiquera l'endroit où se cache actuellement le « roi des bas-fonds » de Chicago.

Jeudi matin, à Douai, a eu lieu la décapitation du « vampire de Haubourdin », l'ouvrier Messeli, condamné à mort pour des attentats ignobles. Deux crimes ont été prouvés ; un grand nombre d'autres sont restés incélaircis.

Nous !

Le « Fribourgeois » de jeudi insère une épître qui doit n'être ni de Saint Paul ni de Saint Mathieu. Elle respire la vengeance et la rage. Elle est pétrie d'orgueil, comme le sont quelques-uns des petits chefs du jeune-conservatisme bullois. Elle jette l'insulte à pleines mains sur la ville et sur la majorité de ses citoyens.

« Nous avons chatouillé le sang belliqueux de Bulle pour le rendre propice à un véritable orgueil de la race. Hélas, nous n'avons réveillé que l'instinct », écrit le « Fribourgeois ».

Citoyens de la majorité bulloise, c'est ainsi, en animaux, que vous traitez l'organe du bon bord ! C'est l'aimable et digne qualificatif que décerne à la plupart des habitants de la cité, à presque tous les bourgeois entre autres ce journal qui parle toute la journée de charité chrétienne, de respect dû à autrui et d'élevation morale. Citoyens, il y a huit jours, vous étiez des égoïstes ; aujourd'hui, vous êtes des brutes sans nom. Ainsi le proclament « La Liberté » et « Le Fribourgeois » !

Heureusement, chacun sait ce qu'il faut prendre de ces journaux qui, il y a trente ans, se dévotaient et se traitaient mutuellement d'imposteurs et de faussaires !

Oui, Bulle reste Bulle. Bulle restera Bulle. On avait décidé, à Fribourg et dans le parti minoritaire bullois, de faire le siège en règle de ce boulevard du radicalisme fribourgeois. On était fort. On avait pris les grands moyens, mis de piquet tous les bons valets du gouvernement (terme usité dans le « Fribourgeois », en 1900). Mais les descendants de Cheneaux veillaient.

Jadis, le gouvernement de Fribourg traita Cheneaux comme un scélérat et sa déposition mortelle fut indignement conspuée. « Le Fribourgeois » à son tour nous salit, parce que nous n'avons pas voulu être les « aignelets ». Laissons-le dire, l'insulte lui sied si bien ! En attendant nous avons vaincu. Rentrez dans vos antres, dragons fanéux ; Bulle vous a blessés à mort ! Et l'indépendance gruyérienne respire à nouveau, comme celle des anciens Suisses au lendemain des rudes batailles.

TENANTS DU « FRIBOURGEOIS », C'EST VOUS QUI N'AVEZ PAS VOULU D'UNE ENTENTE LOGIQUE ET LOYALE, c'est vous qui nous avez déclaré la guerre, parce que vous aviez un appétit de... loup. C'est vous qui promettiez à Fribourg d'a-

battre le parti libéral-radical de Bulle et d'en offrir la tête à leurs Excellences.

Nous vous avons vaincus, parce que vous le méritiez et parce que vos armes, le mensonge et l'insulte, vous ont trahis !

Et les idées libérales-radicales, qui seules peuvent assurer la paix et la prospérité au pays, luisent avec un nouvel éclat au ciel de Gruyère ! Bulle a triomphé, et, avec lui, de nombreux villages marquent une avance significative dans la politique radicale. GRUYÉRIENS, ENCORE UN EFFORT, et nous pourrions chanter ensemble la grande victoire, la délivrance !

« Le Fribourgeois » a hérité de l'ancienne hypocrisie qu'il reprochait naguères à l'« Ami ». Lisez donc sa lettre pastorale du 20 mars. NOUS, les bons... NOUS, les justes... NOUS, les bnis de Fribourg... NOUS, les transcendants... NOUS, les immatériels... NOUS, qui avons des principes...

Ainsi chante le « Fribourgeois », son cantique éternel...

Pourtant, l'autre matin, au lendemain de la votation, un grand conservateur qui n'habite pas Bulle disait : « ils n'ont que ce qu'ils méritent ; ils ont manqué de dignité ! »

Concitoyens, consolons-nous en pensant que BULLE RESTE BULLE et que la tyrannie perd du terrain dans notre chère et belle Gruyère ! Du cœur encore à la tâche. Les démocrates gruyériens marchent à de nouvelles victoires.

L'avenir est à nous. Le véritable orgueil de la race s'est réveillé !

FRIBOURG

Incendie.

A Liebistorf, Singine, une vieille ferme a été détruite par un incendie. Elle n'était plus habitée depuis une année. Tous les fourrages ont été consumés. On a sauvé seulement des moutons et 90 lapins qui se trouvaient dans une écurie.

La maison était vieille de 300 ans. Aussi les pompiers se sont-ils bornés à protéger les bâtiments voisins.

GRUYÈRE

Une conférence de M. Musy.

Jeudi prochain, à 2 heures du jour, M. Musy, président de la Confédération, donnera, à l'Hôtel de Ville de Bulle, une conférence sur le projet de loi relatif au régime de l'alcool.

L'avant-midi du même jour aura lieu à la Préfecture l'assérmentation des conseils communaux issus des récentes élections. On peut donc espérer que nombreux seront les Gruyériens qui voudront à la fois s'instruire sur une question de brillante actualité tout en rendant hommage à la présence du distingué compatriote qui nous représente avec tant de tact et de dignité au gouvernement fédéral.

La votation du 6 avril revêt une importance particulière. De son résultat dépendent à la fois la réalisation des assurances sociales, la prospérité de la viticulture et de l'arboriculture suisses, la santé de la race et l'indépendance fiscale des cantons.

Il importe extrêmement que tous les citoyens connaissent la responsabilité morale et civique qu'ils encourent et que les masses électorales, trop souvent trompées par des intérêts particuliers ou les préjugés traditionnels, soient renseignées clairement sur la portée réelle de la loi qu'il s'agit de voter. Tant de bruits courent la campagne, tant d'erreurs sont colportées de gauche et de droite, tant d'égoïsme se révèle dans certains milieux qu'il ne sera pas de trop de la présence d'un Président de la Confédération pour mettre un peu d'ordre dans le cerveau de l'électeur.

M. Musy a parlé dans toutes les régions de la Suisse, devant toutes les catégories d'auditoires. Partout on a admiré son enthousiasme, sa dialectique convaincante et solide. Jeudi, il sera en Gruyère, chez ses compatriotes. Faisons-lui le plaisir de venir en rangs serrés l'écouter. Ce fils du sol gruyérien, qui a conservé tant d'attaches au sol natal, le mérite bien.

Citoyens de Gruyère, vous tous qui avez besoin d'éclaircissements sur le problème que vous êtes appelés à résoudre ; vous tous qui tenez à voter EN CONSCIENCE ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE, vous serez présents, jeudi. C'est non seulement le Président de la Confédération, mais c'est le PAYS qui vous appelle !

Outre cette conférence, d'autres auront lieu sur le même sujet aux lieux et dates indiqués ci-après :

Vendredi, 28 mars, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Gare, à Vuadens.

Vendredi, 28 mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, à Vaulruz.

Samedi, 29 mars, à 2 heures de l'après-midi, à la Maison d'école, à Grandvillard.

Samedi 29 mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de l'Ange, à Albeuve.

Dimanche, 30 mars, à 2 h. 30 de l'après-midi, à la Grande salle communale de La Roche.

Dimanche, 30 mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Corbières.

A la même occasion, il y aura après chaque

conférence présentation du film « Comment mûrissent nos fruits », qui est très intéressant et très instructif.

On nous écrit :

Charbonnier doit être maître chez lui.

Votre article intitulé « Conclusions », relatif aux récentes élections communales bulloises, a été très remarqué et favorablement commenté. Vous avez eu parfaitement raison de tirer les conséquences de la défaite des conservateurs. Ce parti était allé à la bataille plein de morgue et de suffisance ; il avait usé de tous les moyens pour réussir, même de ceux que méprovient la loyauté et la civilité la plus élémentaire ; l'argent et les promesses coulaient en larges flots de ses poches et de ses lèvres. Et enfin, il le prenait de haut avec ce parti radical si doux et si bonasse qu'on avait pris l'habitude de brimer avec une impertinente désinvolture.

Mais voilà que les électeurs ont secoué leur apathie et ont répondu à l'insolent défi du cartel chrétien-social par un magnifique vote qui constitue une condamnation claire et ferme de la politique intronisée depuis quelques années par le clan conservateur ; ils ont vivement fermé la porte au nez de ces ambitieux et de ces grimpons semeurs de haine et de divisions.

Il appartient maintenant aux élus du Conseil communal et du Conseil général de se mettre au diapason des électeurs et de remettre définitivement leurs adversaires déloyaux à leur juste place : charbonnier doit être maître chez lui.

Agréez, etc.

Exposition de toiles de Gruyère.

Sur le tombeau d'une dame romaine, on grava simplement ces mots : *Domum mansit, Lanam felix*. Elle garda la maison et fila la laine. Les Romains, qui se connaissent en grandeur, ne trouvaient pas de plus bel éloge à inscrire sur la tombe d'une femme. Nous avons quelques raisons de penser que les maris suisses du XXme siècle pensent à peu de chose près comme les Romains sur ce sujet. Peut-être même offriraient-ils plus volontiers à leur épouse une quenouille qu'une auto.

Hélas, les quenouilles ne sont plus guère qu'objets de musée ou curiosité de salon. Il reste cependant quelques fileuses en Gruyère — et l'autre jour une jeune fille m'écrivit pour me demander qui pourrait bien lui apprendre à filer.

Nos métiers à tisser, moins décoratifs, encombrants, mais tout aussi archaïques, ont bien risqué de disparaître tout à fait. C'eût été grand dommage.

Fort heureusement, la capricieuse *Mode* a eu un bon mouvement en leur faveur et voilà les vieux métiers de Gruyère sauvés. — Non seulement sauvés, mais rajeunis, actifs à l'ouvrage et faisant des merveilles. — Il n'est besoin pour s'en rendre compte que de visiter l'exposition des tisserandes de la Gruyère, chez Mesdames Gœtschmann, Grand'rue.

Avec quel plaisir nous admirons ces belles toiles anciennes, bien faites, gaies de couleur et heureuses de lignes, pouvant s'harmoniser dans n'importe quel intérieur, avec n'importe quel mobilier.

On nous montre des coussins, tapis, sacs brodés sur ces toiles par des personnes pauvres et malades.

L'idée est très heureuse et nous félicitons Mlle Marcelle Despond de s'attacher à cette bonne œuvre.

Mlle Martha Perroulaz a décoré à ravir la vitrine et elle nous présente un modèle idéal de « dzaquillon », petite tenue coquette et pratique de campagne, que l'Association des costumes et coutumes souhaite de voir adopter par de nombreuses « galiléés ».

Vous serez bien jolies, Mesdemoiselles, et fort à l'aise, sous le chaud soleil d'été.

Réd. — A noter que c'est à Mme Henriette Remy, directeur, que revient le mérite essentiel du succès de ces toiles gruyériennes.

IVRESSE

L'amour unit deux êtres très dissemblables : un écrivain et la fille d'un pêcheur. Leur union est ébranlée par la nervosité de l'homme dont l'insuccès mène à la misère. Soudain, un succès foudroyant grise l'écrivain qui succombe au charme d'une actrice. Puis le désenchantement vient, l'orgueil qui l'a mené au seuil du crime se dissipe et la vie peut recommencer.

Ce magnifique drame de la vie moderne est traité d'une manière vigoureuse et est joué par des acteurs d'un admirable tempérament.

LETTRE OUVERTE

Madame,

Votre mari, peut-être vos grands fils aussi, prennent quelquefois une bonne fondue en café-restaurant. Pourquoi la famille n'en ferait-elle pas autant à la maison ? Si vous êtes embarrassée pour composer un menu sans viande, prenez à la laiterie, en même temps que votre lait, un bon quartier de vacherin. Toute la maisonnée, fourchette en main, plongera avec plaisir les dents de pain dans l'odorant « caquelon ». Votre mari et vos grands fils auront aussi leur part du régal s'ils savent arriver à l'heure. (Voir l'annonce de la Laiterie Moderne).

Lettre de Berne.

Le projet de loi fédérale concernant les assurances sociales.

Le Conseil national a consacré une partie de la dernière semaine de la session de mars à la discussion d'une question de la plus haute importance et qui venait pour la première fois devant le Parlement: il s'agit de l'assurance vieillesse et survivants.

Sauf les communistes, les orateurs de tous les partis politiques se sont prononcés pour l'entrée en matière, après s'être attachés à démontrer l'utilité de l'œuvre en discussion, qui comblera une lacune de notre législation sociale.

En s'attaquant d'ores et déjà à ce problème dont la réalisation dépend, comme on le sait, principalement de la décision que prendra le peuple suisse le 6 avril prochain, dans la question du régime de l'alcool, on doit se demander si les mandataires du peuple ne vont pas un peu vite en besogne. Nous ne le pensons toutefois pas, car ils ont, comme nous, le ferme espoir que la voix du bon sens et de la logique prévaut, sinon l'on serait tenté de douter quelque peu de la maturité politique du peuple suisse.

Quoi qu'il en soit, l'occasion nous paraît propice de retracer les grandes lignes du projet de loi dont il s'agit, puisque la totalité de la population de notre pays y est intéressée.

C'est le 6 décembre 1925 que le peuple suisse a accepté, par 410.988 voix contre 217.483, l'article 34 quater de la constitution instituant le principe de l'assurance vieillesse et survivants.

Vu la volonté exprimée par le peuple, le Conseil fédéral chargé le Département de l'Economie publique d'élaborer immédiatement un projet de loi.

L'institution que l'on se propose de créer doit être une œuvre de solidarité en faveur des vieillards, des veuves et des orphelins. Elle a pour but de donner la quiétude à ceux qui, après une vie de travail et, parfois, de privation, voient leurs forces diminuer.

Pour atteindre efficacement ce but, l'assurance doit être obligatoire et générale, car on ne saurait admettre que, pour des motifs pas toujours plausibles, les gagnepetit négligent de s'assurer, puisque ce sont précisément ceux-ci qui, au moment de la survenance du risque, ont tout particulièrement besoin de secours.

En outre, tout en faisant pénétrer chez lui l'idée de l'économie, l'assurance obligatoire confère des droits à l'individu, le rend plus indépendant et lui crée une situation plus libre, puisqu'il ne sera plus réduit à solliciter des secours de l'assistance publique ou de la charité privée.

Pour éviter des frais d'administration disproportionnés d'avec les ressources, il fallait trouver un système rationnel et simple. C'est ainsi que naquit l'idée de confier le service de l'assurance à des caisses cantonales, qui procéderaient avec le concours des communes. On faisait ainsi œuvre de fédéralisme et d'anti-bureaucratisme, comme l'a dit M. le conseiller fédéral Schulthess.

D'après le projet, toutes les personnes des deux sexes âgées de 19 à 65 ans sont assurées d'office. Le nombre des assurés sera, à l'origine, d'environ 2.700.000, dont 1.300.000 hommes et 1.400.000 femmes. L'homme payera une cotisation annuelle de fr. 18.— et la femme de fr. 12.—.

Les ressources de l'assurance seront fournies par le produit des cotisations, par

les contributions de la Confédération, qui allouera aux caisses cantonales le 80 % des prestations qu'elles auront versées, par les versements des employeurs et, enfin, par les cantons; la constitution des cantons ne grèvera cependant guère le budget de ceux-ci. Au surplus, les caisses cantonales auront la possibilité de se récupérer en partie sur la part leur revenant du produit de l'imposition de l'alcool.

Qu'en sera-t-il des prestations aux assurés? Car c'est assurément ce qui intéresse le plus ces derniers.

Une fois la période transitoire de 15 ans révolue, il pourra être payé une rente vieillesse de fr. 500.— par assuré, soit fr. 1000 pour le mari et la femme. La rente des veuves de moins de 65 ans sera de fr. 375, et celle de l'orphelin de fr. 125.— jusqu'à l'âge de 18 ans. Les privilégiés de la fortune et les bénéficiaires de retraites raisonnables ne toucheront cependant qu'une partie de ces rentes, ce qui est assez logique, car celle-ci doit servir en première ligne aux déshérités. Pendant la période transitoire de 15 ans, les sommes ci-dessus seront réduites dans une certaine mesure.

Nous avons dit, ci-haut, que la Confédération allouera aux caisses cantonales un montant égal à 80 % de leurs prestations. Comment se procurera-t-elle ces ressources? En partie par le produit total de l'imposition des tabacs, qui est déjà capitalisé depuis 1926.

Mais cela ne suffira pas; c'est pourquoi l'article 34 quater de la Constitution prévoit que

*La part nette de la Confédération aux recettes nettes provenant de l'imposition des eaux-de-vie sera affectée à l'assurance en cas de vieillesse et à l'assurance des survivants.*

Les ressources complémentaires nécessaires à l'assurance ne seront donc obtenues que par l'adoption du projet de révision des art. 31 et 32 bis de la Constitution. On touche ainsi du doigt l'importance de la décision que le peuple suisse est appelé à prendre le 6 avril prochain. Si la loi sur le régime des alcools est acceptée, l'assurance pourra entrer en vigueur en 1933 ou, au plus tard, en 1934. Si, en revanche, elle est repoussée, de nombreuses années s'écouleront avant que nous en visions la réalisation.

Cela doit, nous semble-t-il, faire réfléchir les indécis ou ceux qui seraient tentés, pour des motifs non avouables et couvés de fil blanc, de repousser le projet de régime de l'alcool, qui se borne, comme on le sait, à ne restreindre que dans une mesure très modeste la possibilité de s'ingurgiter d'une façon immédiate et nuisible à la santé, l'alcool distillé.

Ajoutons, pour terminer, que les pays suivants bénéficient déjà de l'assurance vieillesse et survivants: Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, Italie, Suède, Tchécoslovaquie. Quant à la France, le projet de loi instituant les assurances sociales est, à l'heure actuelle, soumis à la discussion des Chambres.

La Suisse, la plus vieille des Démocraties, ne saurait donc, sans faillir à ses traditions progressistes, retarder davantage la mise sur pied de l'assurance vieillesse et survivants.

LA GRUYÈRE est le journal le plus répandu de la région.

Faire de la publicité dans LA GRUYÈRE c'est s'assurer le maximum de chances de succès.

ses conséquences. Elle atteindrait encore l'enfant qui naitrait d'elle et ceux qui viendraient plus tard.

Par sa faute, la belle lignée chrétienne d'Escherona serait brisée; le feu veillé jalousement depuis des siècles par des femmes de son nom s'éteindrait, aucune main ne venait plus jeter du bois dans l'âtre, ni le soir recouvrir de cendres les braises rougeoyantes.

Elle se souvint de ce qu'elle avait dit un jour, en Ecosse, dans la grande bibliothèque gothique.

« Je ne ferai pas comme votre Miriam... Je m'accrocherai à mon passé, je prierais, je pleurerai, et je ne débattrai si bien que je reprendrais pied sur la berge du Lac profond. L'heure était venue de vivre ses affirmations: si elle ne reculait pas devant la tâche austère, pourquoi, plus tard, ne triompherait-elle pas comme Dominica? »

Elle rouvrit le livre pour en relire les plus belles pages, les mieux comprendre, y chercher un soutien dans sa détresse. C'était avec la flamme de l'amour divin que l'humble héroïne d'Ouranía avait entretenu le feu dont elle était la gardienne.

Cette flamme que Margaita avait reçue au baptême, combien à présent elle était pâle et vacillante. Si peu d'aliments lui étaient donnés: la messe, le dimanche; des prières parfois distraites, et c'était tout.

Au temps de Pâques cependant, pour ne pas manquer au grand devoir de chrétien, la jeune femme s'était adressée à l'aumônier d'une maison de retraite pour les Petits Ménages, toute proche de la villa.

C'était un grand vieillard à longs cheveux blancs dont le masque accentué, comme pétri dans l'argile, lui rappelait le curé d'Arnaberry. Il lui avait dit avec bonté:

— Ma fille, il faudra revenir.

Le problème de la goutte et les paysans.

Les 4 points de l'agriculteur.

Il faut avoir la franchise de convenir aujourd'hui que le projet de révision du régime des eaux-de-vie rejeté par le peuple et les cantons en 1923 ne tenait pas suffisamment compte des aspirations légitimes des agriculteurs. Il négligeait entre autres une exigence élémentaire du sentiment de la liberté individuelle: la garantie de ne pas se voir interdire subitement une activité professionnelle autorisée jusque-là, sans compensations au profit de celui qui est ainsi lésé par une mesure d'intérêt général.

Les arboriculteurs demandaient à être traités aussi équitablement que l'avaient été, après 1907, les fabricants d'absinthe. Evidemment, la base du système d'indemnités ou de compensations sera aujourd'hui très différente, la production d'eau-de-vie de fruits devant être non pas interdite, mais simplement contrôlée. Mais, depuis lors, le principe des compensations à accorder aux intéressés a été reconnu légitime pour passer dans le nouveau projet, sur lequel le peuple est appelé aujourd'hui à se prononcer.

Voici quelles sont les principales différences entre le projet de 1923 et celui de 1930:

1. Pas de prohibition.

1. Celui de 1923 prohibait, d'une manière générale, la distillation à domicile. Le nouveau système est tout différent. S'il soumet la distillation « industrielle » au système des concessions, il n'oblige aucunement le paysan à renoncer à faire usage de son alambic. Certes, la Confédération rachètera les alambics de gré à gré, cela peu à peu, lentement et progressivement. Toute contrainte est exclue de cette opération.

Le producteur disposera librement de l'eau-de-vie nécessaire à son ménage et à son entreprise, sans même à avoir à s'acquitter de droits fiscaux. Il disposera librement des « spécialités », mais en acquittant un droit. Sous cette réserve, il livrera l'eau-de-vie à la Confédération qui en prendra livraison à des prix équitables.

2. Reprise de la récolte.

2. Certes, il y a là une restriction de la liberté du commerce, justifiée par le souci de l'avenir de la race. Mais elle trouve une compensation dans l'obligation faite à la région de reprendre à des prix équitables la production indigène. Car, aujourd'hui, le paysan est obligé d'écouler sa récolte à des prix qui ne sont point équitables du tout.

Cette obligation faite à la Confédération de reprendre la récolte indigène à des conditions rémunératrices est une innovation capitale, sur laquelle on ne saurait suffisamment insister, à cause du sentiment de sécurité qu'elle ne manquera pas de donner aux producteurs.

Aujourd'hui, la liberté intégrale du commerce de l'eau-de-vie équivaut pour le producteur à une pure et simple duperie. N'est-il pas ridicule de constater que les trois-cinquièmes des fruits récoltés en Suisse, ceux qui précisément sont transformés en cidre et en eau-de-vie, ne rapportent en tout aux producteurs que de 10 à 12 millions de francs, tandis que la Suisse importe pour 50 millions de francs en fruits de table?

Qui oserait donc prétendre que 10 à 12 millions de francs représentent un écoule-

Elle n'était pas revenue, mais, le lendemain, par son intermédiaire, elle avait envoyé aux vieux époux, aperçus sur les bancs, de délicates friandises qui avaient réjoui ces existences tremblotantes, où il n'y avait plus de place que pour les puérilités.

« Je devrais revoir ce prêtre, pensa-t-elle en refermant le livre pour la seconde fois. Il me ferait du bien. » Mais lorsque la nuit eut passé sur ce désir, elle se sentit plus souffrante, et le médecin, appelé, la condamna au repos, aux longues stations sur la chaise longue.

Elle connut donc les longs après-midi solitaires où le silence qui vous enveloppe semble pesant, où l'on aspire au moindre incident qui le rompra, fût-ce même le coup de sonnette d'un fournisseur.

Ses amies, ou plutôt celles que son mari et sa belle-mère qualifiaient de la sorte, ne venaient que rarement, et ce qu'elles lui disaient ne la remontaient point:

— Ah! ma chère, que nous vous plaignons! Ou bien: — Ah! les gosses, quels empêcheurs de danser en rond!

— Rétablissez-vous vite... Les maris reprennent si facilement leurs habitudes de célibataires!...

Puis elles débattaient quelques potins sensationnels, et se sauvaient, toujours pressées d'aller ici ou là.

Le silence retombait sur le petit salon, et Margaita, en se remettant à l'objet de layette qu'elle brodait avec amour, s'apercevait que son cœur s'était comme alourdi, et même, parfois, qu'il avait reçu une cruelle meurtrissure. Alors, elle rouvrait le livre qu'elle aurait voulu avoir écrit, tant il exprimait le profond de son âme... et, de nouveau, elle en méditait les plus belles pages jusqu'à les savoir par cœur. Un jour, une tentation lui vint:

ment rémunérateur? Ils apparaissent au contraire comme une lamentable opération déficitaire.

3. Transformer les vergers.

Il faut donc à tout prix que les producteurs retirent des bénéfices plus substantiels de leurs fruits à cidre, ce qui n'est possible que grâce à la transformation d'une partie des arbres à cidre en arbres à fruits de table. Autrement dit, il faut transformer nos vergers. Mais cette opération ne peut être menée à bien qu'avec l'appui moral et financier de la Confédération.

C'est ce que prévoit le projet en prescrivant que le législateur encouragera la production des fruits de table et l'emploi des matières distillables indigènes pour l'alimentation et l'affouragement, tandis que, d'autre part, on restreindra l'importation des eaux-de-vie. C'est une somme de 6 millions par année que l'on se propose de consacrer à cette réforme particulièrement utile et bienfaisante.

C'est un très gros problème qui est posé à notre attention, puisque l'arboriculture ne rapporte pas moins de 102,6 millions de francs par an (dont 10 à 12 millions seulement pour les fruits à cidre). Sous le régime actuel, l'écoulement des fruits est aléatoire. Aux années de forte récolte, de grandes quantités de fruits à cidre et de cidre restent invendus. Et, comme ces excédents ne se conservent pas, ils sont en grande partie distillés. Cette eau-de-vie ne contient pas seulement de l'alcool pur (alcool éthylique) mais un fort pourcentage d'alcool méthylique, qui est un poison violent et dangereux.

Notre culture de fruits de table a besoin surtout d'améliorations techniques. La Confédération les encourage, notamment par des subsides aux frais de transport, en vue de rapprocher le producteur du consommateur, notamment du montagnard et de l'étranger. L'installation d'entrepôts spécialement aménagés et de locaux munis d'appareils frigorifiques permettra aux négociants de conserver les fruits toute l'année.

4. La « goutte » chasse le vin.

L'adoption du projet facilitera l'écoulement des vins, surtout dans la Suisse allemande. « Le schnaps chasse le vin », a dit récemment, sous une forme saisissante, M. Bujard, Conseiller d'Etat du canton de Vaud. Mais l'étude du problème de la viticulture mériterait une étude spéciale.

De ce qui précède, on peut et doit conclure que le projet actuel diffère sensiblement de celui de 1923 et que non seulement il ne porte aucun préjudice à l'agriculture, mais qu'il contribuera à tirer l'arboriculture et la viticulture suisses de la grave crise dans laquelle elles se débattent actuellement.

R. Bovel-Grisel.

Les erreurs des adversaires de la révision du régime des alcools.

Les avantages du nouveau régime des alcools sont tellement évidents pour toutes les classes de la population que ses adversaires sont obligés d'avoir recours à des moyens incorrects pour égarer l'opinion. C'est ainsi que l'on agit le spectre du régime sec, celui de l'Amérique, dont il n'a jamais été question en Suisse.

On dit que le petit verre de liqueur coûtera 50 à 60 centimes après le 6 avril, si le peuple accepte, comme nous l'espérons, les nouveaux articles constitutionnels. Or, c'est là une grave erreur. Le petit verre de liqueur coûtera, après le 6 avril, 5 centimes au maximum plus cher qu'aujourd'hui. Voici la vérité et nous défions quiconque de nous démentir.

— Si j'écrivais à Ourania pour lui dire mon admiration, le remerciement de tout le bien qu'il m'a fait?

Elle griffonna le brouillon de cette lettre qu'elle voulait seulement signer: « une jeune Basquoise ». Des lignes et des lignes sortaient sans effort de son stylo frémissant!

Quand elle les relut, elle s'aperçut avec confusion que ses déceptions, ses regrets, l'ardeur de sa nature transparaissaient sous les mots enveloppés de réserve.

Que ferait Ourania en recevant cette lettre de confession? Y répondrait-il? Oh! probablement... Il devait être sensible à la douleur des autres! Le cœur de la jeune femme battit à la seule pensée de toutes les belles et grandes choses qu'il pourrait lui dire. Elle se complut, un moment, dans la douceur de cette amitié inconnue qui la soutiendrait, qui mettrait dans son existence un peu de lumière. Mais, lorsqu'elle arriva aux détails matériels de cette correspondance, une idée, brusquement, l'arrêta: quelle adresse donnerait-elle?

La sienne, c'était impossible! Tout le courrier passait entre les mains de Mme Liserolle ou de son fils. Alors, devrait-elle lui indiquer des initiales, un numéro pour la poste restante?

Elle se redressa, comme souffletée par une subite rougeur. Jusqu'ici, toute à son désir, elle n'en avait vu que les beaux côtés, mais soudain, elle s'imaginait devant un guichet, rouge, trouble, articulant avec peine les lettres et les chiffres fatidiques, et, par ses allures furtives, laissant croire aux employées, à ceux qui la conduiraient, que le mal seul dictait sa conduite.

(A suivre).

u film « Comment st très intéressant et

être maître

Conclusions », relations communales marqué et favorable- l'avez eu parfaite- conséquences de la. Ce parti était morgue et de suf- tous les moyens eux que réprou- ité la plus élém- omesses coulaient ches et de ses lé- ait de haut avec ce si bonasse qu'on brimer avec une

eteurs ont secoué du à l'insolent défi par un magnifique condamnation claire intronisés depuis clan conservateur; a porte au nez de grimpons semeurs

nt aux élus du Conseil général de ses électeurs et de leurs adversaires lace: charbonnier

es de Gruyère.

dame romaine, onots: Domum man- arda la maison et is, qui se connais- trouvaient pas de sur la tombe d'une elques raisons de sses du XXme siè- se près comme les eut-être même of- fers à leur épouse ito.

ne sont plus guè- u curiosité de sa- quelques fileuses e jour une jeune emander qui pour- à filer.

moins décoratifs, it aussi archai- disparaître tout à mage. capricieuse Mode en leur faveur et le Gruyère sauvés. és, mais rajeunis, isant des merveil- pour s'en rendre exposition des tis- e, chez Mesdames

admirens ces bel- nées faites, gaies de lignes, pouvant rte quel intérieur, illier.

oussins, tapis, sacs ur des personnes

use et nous félici- pond de s'attacher

z à décoré à ravir présente un modèle petite tenue co- mpagne, que l'As- coutumes souhai- e nombreuses « ga-

s. Mesdemoiselles, chaud soleil d'été. c'est à Mme Hen- que revient le mé- de ces toiles gruyé-

SE

très dissemblables: pêcheur. Leur union ité de l'homme dont. Soudain, un suc- ain qui succombe au de désenchantement é au seuil du crime commencer.

la vie moderne est reuse et est joué par e tempérament.

E

vos grands fils aus- une bonne fondue qui la famille n'en a maison? Si vous composer un menu laiterie, en même n bon quartier de sonnée. fouchette plaisir les dès de quelon». Votre ma- ont aussi leur part iver à l'heure. laiterie Moderne).

FRUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

L'Ombre des Heures

par 49  
JEANNE DE COULOMB

Sa belle-mère, en revenant du théâtre, la surprit dans le petit salon:

— Comment? Vous veillez encore? Quel livre a pu vous absorber de la sorte?

Elle se pencha pour regarder le titre, et aussitôt, se redressa railleuse:

— Un « pays »! Je ne m'étonne plus!

— L'avez-vous déjà lu, ma mère?

— Oh! parcouru seulement! Et je dois avouer qu'il m'a fort ennuyée. Je ne comprends pas son ridicule succès... Chenard doit avoir acheté la presse...

— Je ne puis le croire!

— C'est pourtant limpide! Jamais cette Dominica, simple comme une ligne droite, n'aurait intéressé le grand public si l'on n'avait persuadé à celui-ci que c'est un chef-d'œuvre.

— C'est, en tous cas, une œuvre d'une profondeur et d'une délicatesse infinies.

— Sans doute, pour bien la comprendre, il faut être Basque comme l'auteur, ce mystérieux Ourania dont personne n'a pu percer le pseudonyme, comme vous, ma fille... Vous êtes d'une race qu'il est difficile à pénétrer!

Margaita ne répondit pas. Elle prit congé de sa belle-mère et sortit, emportant le livre que les autres désignaient. Il semblait qu'elle emportait avec lui un peu de la chère maison et de tous ceux qu'elle aimait. De plus en plus, elle comprenait quelle erreur avait été la sienne en cédant à un attrait qui ne venait pas du meilleur, du plus profond de son âme.

Cette erreur ne l'atteindrait pas seule dans

## Plaisir troublé.

Peu d'endroits présentent un champ plus vaste à l'observateur qu'une salle de brasserie à l'heure de l'apéritif.

M. Beaudouin était observateur, comme il avait été fonctionnaire et célibataire... par habitude !

Son plaisir, bien innocent, était de s'asseoir devant une table, et d'examiner les personnes qui l'entouraient après avoir saisi la caissière d'une geste amical et commandé « un formidable ».

Ce jour là, confortablement installé, un journal du soir à portée de la main, il jeta les yeux autour de lui. A sa droite étaient assis deux jeunes gens de sexe différent. Leurs pensées étaient lointaines, leurs têtes rapprochées... A sa gauche, des joueurs peu loquaces, attentifs comme des pêcheurs à la ligne, tout à leur passion ; près d'eux, un bras négligemment étendu sur le dossier d'une chaise, un monsieur semblait suivre la partie, mais son regard dépassait la table, traversait la salle pour se poser sur une petite dame dont les genoux avaient grandi trop vite pour sa robe ; la dame tirait sur celle-ci toutes les deux minutes, mais sans succès.

Indifférents à l'orchestre qui déversait à ce moment des flots d'harmonie, deux autres clients, face à la table de M. Beaudouin, discutaient vivement.

— Une affaire merveilleuse, unique...

— Vous croyez ?

— Dans huit jours, c'est la hausse ; je ne me trompe jamais...

Il s'agissait sans doute de « pétrole argenté ».

Dissimulé derrière un journal largement étalé, un autre consommateur, la mine inquiète, surveillait la porte d'entrée.

Mari jaloux ou détective ?

Le tambour, en pivotant, libéra un habitué.

Il s'assit, ainsi qu'il le faisait chaque soir, dans le même angle de la même banquettes et tourna obstinément les yeux vers le comptoir.

Regardait-il vieillir la caissière ?

Un autre client tapotait, sans le pincer, le marbre de table, et se démenait d'impatience, devant six soucoupes, partageant ses regards entre la porte d'entrée et l'œil-de-bœuf de la salle.

Attendait-il en vain... l'infidèle ?

Les minutes s'écoulaient... M. Beaudouin ne savait plus où tourner ses regards. Il y avait foule, une foule bigarrée d'employés, de petits commerçants, d'industriels, hommes et femmes, chacun avait sa marque que M. Beaudouin s'efforçait de découvrir.

Les « demis » étaient posés indifféremment devant le vieux rentier dont la poitrine était barrée d'une large chaîne d'or, ou devant le pauvre hère qui dinait ce soir-là d'un sandwich et d'un bock.

Et M. Beaudouin buvait à petits coups, heureux au milieu de cette atmosphère de brasserie, bercé par la troublante musique de l'orchestre interprétée impeccablement par quatre musiciens, noirs et blancs, dignes et distants, oui, blasés ou supérieurs, du haut de leur estrade, cherchaient un visage connu, ou l'âme artiste qui sût apprécier leur talent.

Une heure après, M. Beaudouin n'observait plus. Les yeux mi-clos, il entendait, comme dans un rêve, le brouhaha du grand café, le choc des verres, le tintement de la monnaie dans les soucoupes.

— Bonjour, Monsieur Baudouin !

Il sursauta. Un homme se dressait devant lui, et quel homme !... son tailleur, qui lui dit d'un ton d'aimable raillerie :

— Bien aise de vous rencontrer. On n'avait dit que je vous trouverais ici. C'est à propos de ma petite note... vous savez... les huit cents francs que vous me devez ?

— Heureusement qu'au café on y est anonyme et tranquille, soupira M. Beaudouin.

Henry PICARD.

### Quelques maxims de sir Alfred Fripp.

A l'âge de 65 ans, vient de mourir le docteur sir Alfred Dorwinng Fripp, médecin ordinaire du roi Edouard VII et du roi Georges V et médecin-chef du Guy's Hospital. Il était très populaire parmi les malades et les étudiants en médecine.

Il avait rédigé un certain nombre de maxims sur l'art de vivre, qu'il impliquait et qui méritaient d'être publiées. En voici quelques-unes :

1. Demeurez simples et jeunes.
2. Choisissez avec soin vos amis et gardez-les.
3. Ne vous querellez pas.
4. Cultivez votre sens de l'humour.
5. Mettez l'argent à sa véritable place. La santé, le bonheur et une conduite droite sont au-dessus de l'argent.
6. Soyez modérés en pensée, en paroles comme en action.
7. Ne vous arrêtez jamais sur un échec et ne perdez pas votre temps en regrets.

(Note de la réd.). — Cette dernière maxime a été mise en pratique par l'actuel Président de la Confédération suisse, M. Musy. Loin de se décourager par l'échec de son projet de 1923, il a remis sur pied un nouveau régime des alcools qui a, cette fois-ci, beaucoup de chances d'aboutir.

## ECHOS ET NOUVELLES

### Un officier de marine allemand fait le récit du torpillage du « Lusitania ».

Le capitaine de vaisseau G. Luppe qui, pendant la guerre, appartenait à l'état-major du service allemand des sous-marins, narre, dans le « Daily Express », dans quelles circonstances le capitaine Schwieger, qui commandait le sous-marin « U-20 », torpilla le « Lusitania », le 7 mai 1915.

L'amirauté du Reich, écrit M. G. Luppe, fut informé par notre service d'espionnage que, vers la fin de 1914, un certain nombre de grands paquebots avaient été transformés en croiseurs-cuirassés dans les chantiers britanniques. Une liste de ces navires, dont faisait partie le « Lusitania », fut envoyée aux commandants de sous-marins qui reçurent, en même temps, l'ordre de les « couler sans laisser de traces ».

Sur la nouvelle que le « Lusitania » transportait des armements considérables ainsi qu'une grande quantité de munitions, nous fîmes savoir à la Maison-Blanche, par l'entremise de notre ambassadeur à Washington, le comte Bernstorff, que le navire s'exposait à un grand danger en traversant l'Atlantique.

Le 13 avril, le sous-marin, sous le commandement du capitaine Schwieger, quitta Emden, où se trouvait alors le quartier général du service sous-marin. Le submersible croisa pendant plus d'un mois près du littoral anglais, coulant plusieurs tonnes de navires, avant d'atteindre l'Atlantique, où il rencontra le « Lusitania » au sud de Kinsale.

Dès que l'« U-20 » eut lancé une torpille contre l'énorme paquebot, qui fut atteint dans ses œuvres vives, des groupes de passagers accoururent sur le pont, poussant des cris ou faisant des gestes frénétiques. Le capitaine Schwieger, contemplant ces scènes de ferreur par son périscope ; soudain, son acte lui fit horreur et il donna l'ordre de plonger sans même penser à lire le nom du navire qu'il venait de couler.

Le capitaine Schwieger souffrit les plus terribles humiliations lors de son retour à Kiel. « C'est honteux ! » lui cria l'amiral von Müller, chef du cabinet naval du Kaiser, dès qu'il fut informé du torpillage. « Je n'ai que du mépris pour vous ! » Mais, plus tard, le Kaiser le décora de l'ordre « pour le mérite » et il devint un héros national.

### Un coffret à bijoux dans le ventre d'un poisson ?

Des pêcheurs de l'île de James, du groupe des îles Galapagos, ont capturé un énorme poisson-épée.

Il fut tué à coups de couteau et traîné sur la plage, et quelle ne fut pas la surprise des pêcheurs, en le dépèçant, de lui trouver dans le ventre un artistique coffret fermé à clef, à l'intérieur duquel trois colliers de perles, deux montres ornées de diamants et de rubis, deux chaînes, des bracelets, un pendentif d'émeraude s'étaient comme le trésor de Galande.

On suppose que le coffret appartient à une dame qui fit naufrage et le poisson-épée, vorace, le happa.

Peut-être avait-il aussi happé le propriétaire du coffret...

### La France reprend ses écus.

La Suisse a commencé, en février dernier, à réexpédier à la France le solde de ses écus provenant de l'Union latine. Ces transports prendront fin le 5 juin prochain, soit 18 mois plus tôt que ne le prévoyait la convention conclue en 1922. La convention additionnelle de l'Union monétaire latine prévoyait en effet que sur les 225 millions de pièces d'argent qui avaient afflué dans notre pays, la France devait en reprendre 130 millions, l'Italie 30 et la Belgique 5, aux conditions fixées par la convention elle-même. L'Italie retira immédiatement un tiers de sa quote. Depuis 1927, les trois Etats ont effectué leurs retraits conformément aux accords établis. Sur les 60 millions qui se trouvaient encore dans les caves de la Banque Nationale à la fin de 1929, 48 millions appartenaient à la France.

En février dernier, le gouvernement français s'est décidé à accélérer ses retraits d'argent, au lieu de les échelonner sur une période allant jusqu'en 1932, comme le prévoyait la convention. Il s'y est résolu au vu de la situation sur le marché de l'argent, qui devient toujours plus défavorable, et qui rend l'utilisation de l'argent toujours plus malaisée — ne voulant pas courir le risque d'attendre, pour reprendre son argent, que la situation se soit aggravée encore davantage.

Cette demande de la France a été accueillie d'autant plus favorablement qu'elle présente pour nous des avantages certains. En effet, aux termes de la convention de 1922, la Suisse devait conserver à sa charge un certain reliquat de monnaies d'argent. En outre, le solde appartenant aux Etats étrangers et devant être retiré plus tard restait jusque-là à la charge de la Suisse, sans intérêt ou en échange d'un intérêt des plus minimes. On décida alors de mettre

cette affaire à la charge de la Banque nationale, car cet argent pouvait au moins servir de couverture métallique à la circulation fiduciaire. Or, à partir du mois prochain, l'argent étranger n'aurait plus pu être employé à cet effet, puisque la nouvelle loi sur la Banque nationale n'autorise plus que la couverture métallique or. La Banque est donc satisfaite de pouvoir échanger ce stock d'argent de 48 millions contre de l'or ou des devises or. Comme précédemment, l'argent sera repris à sa valeur nominale. Les envois sont échelonnés sur une période de quatre mois. La valeur réelle de l'écu de 5 fr., qui était de 1 fr. 75 à la fin de l'année, est descendue à 1 fr. 50 et moins encore.

### La vie au pays des Soviets.

#### Comment on détruit la famille.

Les journaux soviétiques consacrent plusieurs articles au nouveau projet de Larine, l'auteur de la semaine de cinq jours, concernant la collectivisation de « La vie familiale » qui représente, d'après lui, le dernier repas de l'idéologie bourgeoise.

Dans son projet, Larine affirme que la vie de famille de l'U. R. S. S. est déjà en grande partie collectivisée, étant donné que dans les villes, dans chaque appartement, habitent plusieurs familles n'ayant qu'une cuisine, une salle de bains, une antichambre commune, et qu'il ne reste qu'à poursuivre cette politique pour contraindre les citoyens à organiser des chambres d'enfants et des chambres à coucher communes. On ne dit pas, et pour cause, salons et salles à manger communes car on sait que chaque famille n'a le droit d'avoir qu'une seule chambre qui lui sert d'appartement.

Les mesures proposées pour arriver à



### Toitures

Revêtements de façades.  
Revêtements intérieurs.  
Tuyaux en Eternit.  
Garages. P. 100 G.

### Motos - Vélos Benzine

Vente - Echange  
Réparations, accessoires  
Fournitures de toutes pièces.

### SAUDAN fils

Près de l'Usine Bochud,  
— BULLE —

### A louer

LOGEMENT de 2 chambres et cuisine avec jardin.

A la même adresse, à vendre char à pont avec 2 mécaniques et accessoires.

S'adresser à Alph. Menoud, aux Boutheys, La Tour.

### Je cherche forte fille

pour aider au ménage, 50 fr.  
Jules TURIAN, Satigny (Genève).

### A VENDRE 3000 pieds de foin et regain

1<sup>re</sup> qualité, à consommer sur place. Emplacement pour 10 vaches.

S'adres. à Louis Descloux, Fontanaux, Echarlons.

### On cherche un jeune homme

de 15 à 17 ans, sachant faucher et travailler à la campagne. Vie de famille. Entrée 1<sup>er</sup> avril ou à convenir. Bonne occasion d'apprendre l'allemand.

S'adresser à M. Otto Müller, boucher Dürrenäsch (Argov.).

### Domestique

On en demande un jeune et robuste sachant traire et faucher dans un bon train de campagne. Bon traitement et salaire. Ecrire en indiquant âge et prétentions à M. BICHOVSKY, Les Carboles p/ Palézioux Village (Vaud).

ABONNEZ-VOUS A « LA GRUYÈRE »

l'état de collectivisation parfaite sont très simples. Il s'agit de défendre la construction de nouvelles maisons et reconstruction des vieilles autrement que sur un plan unique, approuvé par le gouvernement et obligatoire pour toute l'Union. D'après ce plan, dont le projet donne les grandes lignes, chaque maison doit être adaptée pour l'habitation de plusieurs familles vivant en commun et n'ayant individuellement que les lits placés d'ailleurs après la décision commune. L'auteur du projet le déclare lui-même provisoire et affirme que, dès que cela sera possible, des villes spéciales doivent être construites dont certaines maisons n'auront autre chose que des chambres à coucher, les autres des cuisines et des restaurants communaux, les troisièmes comprendront les chambres des enfants que les parents auront le droit de visiter seulement tous les cinq jours, etc., etc.

### Cérémonies commémoratives.

Une cérémonie commémorative du 2<sup>me</sup> millénaire de Virgile aura lieu le 25 mars, au Collège de France, pour la rencontre poétique de Dante et de Virgile.

— Les amis de Rudyard Kipling ont fêté le 64<sup>me</sup> anniversaire de l'éminent écrivain anglais.

— Pierre Loti aura sa statue à Pont-Aven, ainsi en a décidé le conseil municipal de Ploubazlanec (Côtes-du-Nord).

— Le centenaire du grand historien Fustel de Coulanges sera célébré le 30 mars. L'auteur de la « Cité antique » est né, en effet, à Paris, le 30 mars 1830.

— On va célébrer, à Berlin, le 30<sup>me</sup> anniversaire de la publication du livre de Tchernikowski, « Visions et Mélodies », chef-d'œuvre de la littérature hébraïque.

### Santé rayonnante par l'électricité

## DIATHERMIE

Vous qui souffrez de Rhumatismes, Sciatique, Lumbago, Goutte, etc., venez assister aux démonstrations des appareils

### STERLING

rayons violets à haute fréquence, les

Vendredi 21 et samedi 22, de 14 à 21 h.

### Hôtel du Terminus, Bulle.

E. HENRY, agent général des appareils thérapeutiques STERLING, Chaux-de-Fonds, Parc 71. — Téléphone 28.08.

ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE

## Avis au public.

La Commune de BULLE allant procéder, dès le 24 mars, aux travaux de reconstruction de la chaussée de la rue de Gruyères, route cantonale Bulle-Château-d'Oex et Bulle-Boltigen, dans l'intérieur de la ville, soit de la Place du Marché au Temple réformé, la circulation des véhicules sera interdite sur ce tronçon de route pendant l'exécution des travaux.

La circulation sera déviée par la rue Victor Tissot et la rue de la Condémine.

Bulle, le 18 mars 1930.

Le Conseil communal.

### Fabrique de Draps

(Aebi & Zinsli) à Sennwald (Ct. de St-Gall)

ournit à la clientèle privée des excellentes étoffes pour Dames et Messieurs, couvertures de laine et de laines à tricoter.

On accepte aussi des effets usagés de laine et de la laine de mouton. Echantillons franco. P. 451 G

### Vente de montagne par soumission.

Les hoirs de feu Julien PYTHON, à Arconciel, exposent en vente, par voie de soumission, les immeubles ci après :

1<sup>er</sup> lot : art. 222, 223, 225 à 232 de Charmey dits « Petit Haut Crêt, Pâquier à Chollet et Veichallet dessus, chalets, pâturages, estivage bois et improductif de 185 poses 16 perches 30 pieds.

2<sup>me</sup> lot : art. 72 et 73a de Villarbene, dit « Les Guéroz », grange, écurie, pâturage, de 7 poses 177 perches.

— Très belles forêts à exploiter —

Pour renseignements et soumissions s'adresser au notaire soussigné jusqu'au samedi 29 mars à midi.

P. o. Joseph PASQUIER, notaire, Bulle.

### Immeubles à vendre par soumission.

M. Casimir Pillet, à La Tour de Trême, met en vente par voie de soumission en bloc ou par lot, les immeubles suivants sis à La Tour-de-Trême :

1<sup>er</sup> lot : jolie maison d'habitation avec jardin ; 2<sup>me</sup> lot : grange, écurie, remise et 3 poses de terre.

Tous ces immeubles sont attenants ; pour les visiter s'adresser au Propriétaire.

Pour les conditions et les soumissions qui doivent être déposées jusqu'à jeudi 3 avril à 16 heures, s'adresser à A. Yerly, Notaire, Bulle, (Banque de l'Etat, côté de la Chapelle)

—: Téléphone 2.68. —:

**Nécrologie.**

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, le décès de Mme Henri Reichlen, ancien professeur, survenu ce matin. La défunte était âgée de 63 ans.

Nous présentons à M. Reichlen et aux familles éprouvées par ce deuil nos sincères condoléances.

**Au sein de la jeune "Harmonie" de la Ville de Bulle.**

A l'occasion de son concert de Carnaval, notre Harmonie eut l'insigne faveur de posséder deux artistes de Genève, dont M. Fillion, un saxophoniste renommé, ami de notre distingué directeur des sociétés philharmoniques bulloises, M. Radraux.

Le public a pu se rendre compte de la haute valeur de ce musicien. Or, M. Fillion vient d'adresser à nos musiciens et à leur chef une lettre de laquelle nous extrayons quelques passages susceptibles d'intéresser la population et de l'instruire sur la qualité du travail effectué au sein de l'Harmonie depuis sa fondation, en septembre 1928.

On y lit entre autres :  
« Je savais que votre directeur était un chef de grande valeur, et je vous avais entendu lorsque vous étiez encore en fanfare. Mais, quant à la transformation, j'étais parti de Genève un peu sceptique, sachant les difficultés qu'il faut surmonter pour former des clarinettes, hautboisistes, flûtistes et tous autres instruments de bois. J'avoue ici que j'ai été stupéfait. »

Notre hôte du 2 mars souligne ensuite avec raison le courage et la ténacité dont dut s'armer M. Radraux pour mener à bien en si peu de temps une aussi rude tâche, ainsi d'ailleurs que le zèle des musiciens.

« Certes, ajoute le judicieux critique, votre directeur n'est pas au bout de ses peines : il vous reste un gros progrès à réaliser, et ce progrès se rapporte à la sonorité. Avec les éléments dont vous disposez, avec les qualités de votre chef et de vos rouages administratifs, vous vaincrez l'obstacle comme vous l'avez vaincu ailleurs. Vous obtiendrez rapidement ce qu'il faut pour que vous n'ayez pas à craindre de vous mesurer avec les quelques grandes harmonies de notre région. Vos cuivres dépassent de loin ceux de la Landwehr de Genève ; il faut seulement arriver à ce que les bois les égalisent. Que faut-il pour cela ? Des gammes, des études individuelles, du goût et un bon matériel, surtout de bonnes anches, de la patience et de la confiance en l'excellent enseignement qui vous est donné. »

Aidez votre chef, il le mérite. Avec cela, vous arriverez bientôt.

Il faut que lorsque je reviendrai à Bulle je constate une grosse amélioration dans ce domaine, que j'entende le beau timbre et que vous exécutiez un morceau écrit spécialement pour les bois, comme on en trouve dans les « Noces de Figaro ».

Tels sont les principaux éléments qui doivent contribuer à doter la Ville de Bulle d'une Harmonie aussi forte que celles qu'on entend dans des villes beaucoup plus importantes qui en sont fières et qui savent, comme à Bulle, les aider et les soutenir.

Ces réflexions d'un ami sincère de notre Harmonie et d'un musicien qui ne craint pas de descendre des sommets de l'art pour tendre la main à ceux qui gravissent péniblement la pente seront pour nos vaillants musiciens et leur infatigable chef un pré-

cieux encouragement et pour la Ville de Bulle une raison de plus de continuer sa confiance et son appui le plus généreux à notre belle et vibrante Harmonie.

**A Cerniat.**

Au sujet des élections communales du 16 mars, un correspondant au journal « Le Fribourgeois » parle d'une victoire conservatrice à Cerniat. Remettons les choses au point.

Il ne peut s'agir de victoire, vu qu'il n'y a pas eu de lutte, quoique les deux partis politiques aient voté chacun une liste séparée. Il n'y avait que 7 candidats proposés pour 7 conseillers communaux à élire. Le parti conservateur a élu ses 4 candidats et le parti libéral-démocratique ses 3 candidats également. L'ancien Conseil communal sortant de charge a été entièrement confirmé. Malheureusement, par suite d'une légère dissension au sujet de candidats, la discipline des électeurs libéraux n'a pas été ce qu'elle aurait pu être, et un certain nombre d'entre eux n'ont pas pris part à la

votation. La liste libérale-radical a subi de ce chef un petit déchet de suffrages.

Depuis 1907, le Conseil communal de Cerniat a toujours été composé de 3 libéraux-radicaux et de 4 conservateurs et le 16 mars écoulé, les 3 conseillers libéraux-radicaux ont été élus par leur propre parti et sans heureusement avoir recours au correspondant du Fribourgeois et nous espérons qu'il en sera toujours ainsi dans l'avenir.

Un électeur au nom de plusieurs.

**La conférence Feigel.**

Nous rappelons la conférence que donnera, demain soir, dimanche, à 8 h. 15, à l'Hôtel de Ville, M. Charles Feigel.

Le sujet choisi, « Aviation », est de la plus brûlante actualité. La personnalité du conférencier est connue. Aussi est-il permis de croire qu'il y aura salle comble.

**Dans la "Tribune de Genève".**

Lire dans le numéro d'aujourd'hui un intéressant article de M. Léon Savary sur le scrutin de dimanche dernier en pays de Fribourg. Un alinéa sur Bulle, « citadelle de l'indépendance gruyérienne ».

**Au marché.**

Petit marché. Les porcelets se maintiennent. Prix moyens : Fr. 100.-120.- la paire (7 à 8 semaines). Veaux gras, fr. 2,10-2,15. Les jeunes veaux sont recherchés et à la hausse. Oeufs, fr. 1.40-1.50 la douzaine.

**Dernière Heure**

— Les époux Kunz, arrêtés à Volleran, Schwytz, ont été transportés à la prison de Delémont. La femme nie énergiquement connaître la contrée. Kunz avoue avoir connu les époux Friedli et s'être trouvé dans la région au moment du crime. Ils seront confrontés. D'autre part, le propriétaire du chien de la Réselle, vendu par Kunz, a reconnu ce dernier sur la photographie qui lui en a été présentée, et la police a découvert, à Schaffhouse, dans un hôtel où ont logé les époux, après le crime, divers objets et des clefs de la ferme.

**Fille de cuisine est demandée.**

Entrée immédiate. S'adresser HOTEL DE L'UNION, BULLE.

n parfaite sont très éfendre la construction et reconstruction sur un plan univoquement et obliation. D'après ce plan, grandes lignes, chadapée pour l'habitables vivant en comuellement que les 'après la décision projet le déclare lui-même que, dès que villes spéciales doit certaines maisons ue des chambres à cuisines et des reats troisièmes cours des enfants que les de visiter seulement etc.

amémoratives. mémorative du 2me aura lieu le 25 mars, pour la rencontre de Virgile.

ard Kipling ont fêté de l'éminent écrivain

sa statue à Pontlé le conseil municipal (Cotes-du-Nord).

grand historien Fuscélébré le 30 mars que est né, en effet, 30.

Berlin, le 30me articulation du livre de s et Mémoires, chefre hébraïque.

manente

té

RMIE

ciatique, Lumbago, ns des appareils

de 14 à 21 h.

is, Bulle.

ais thérapeutiques Téléphone 23.08.

NTREE LIBRE

ublic.

nt procéder, dès le n de la chaussée de la Bulle-Château-d'Oex et e, soit de la Place d'ation des véhi- on de route pendant

ur la rue Victor ine.

Le Conseil communal.

Draps

(Ct. de St-Gall) offes pour Dames et es à tricoter.

laine et de la laine P. 451 G

soumission.

THON, à Arcon mission, les immeubles

armey dis „Petit illet dessus, chalets, e 185 poses 16 per-

ney, dit „Les Gués es 177 perches.

oiter — s'adresser au notaire

é, notaire, Bulle.

oumission.

de Trême, met eu par lot, les immeubles

on avec jardin; et 3 poses de terre- r les visiter s'adresse

qui doivent être dépo- dresser à A. Yerly, té de la Chapelle)

3. :-

Monsieur Henri REICHLÉN-JEUNET, à Bulle ;

Monsieur et Madame Charles REICHLÉN-PITTET et leurs enfants, à Bulle et Fribourg ;

Mademoiselle Angèle REICHLÉN, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Paul REICHLÉN-GELLEN et leurs enfants, à Bulle ;

Révérende Sœur Jeanne d'Arc REICHLÉN, à Estavayer-le-Lac ;

Monsieur et Madame Marcel REICHLÉN-TORCHE, à Estavayer-le-Lac ;

Monsieur Alfred REICHLÉN-REMY, à Bulle ;

Mademoiselle Sophie REICHLÉN, à Fribourg ;

Monsieur et Madame François REICHLÉN-BISE et famille, à Fribourg ;

les familles REICHLÉN-MAGNIN, à Bulle, REICHLÉN-CONVERS, à Lausanne ;

les familles REICHLÉN, à Fribourg, Altdorf et Paris ;

les familles COMTE-REICHLÉN, DEGLISE-REICHLÉN, BISE-REICHLÉN, GLASSON-REICHLÉN, PEYRAUD-PASQUIER, PASQUIER-REICHLÉN ;

Mademoiselle Cécile REICHLÉN ;

les familles SIEGRIST-REICHLÉN, BULLIARD-REICHLÉN, SAUSER-REICHLÉN ;

les familles JEUNET, LENWEITER et MERCIER, à Le Locle et Estavayer-le-Lac ;

Les familles JOUFFROY, GENTET et BOUSSEAU, à Lons-le-Saulnier, Révérende Sœur Marguerite JOUFFROY, Fille de la Charité à Château-l'Évêque ;

les familles TARDY, JAMBÉ et CARDINAUX, à Yverdon, Romont, Lausanne et Fribourg, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Marthe REICHLÉN** née JEUNET

leur très aimée épouse, mère, grand-mère, belle-mère, tante et cousine, pieusement décédée, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, le mardi 25 mars 1930, à 10 h. du matin.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Le Docteur et la Comtesse Pio DE MEYER et leurs enfants ;  
Le Colonel et Madame Charles DE MEYER et leurs enfants ;  
Monsieur Louis DE MEYER et ses enfants ;  
Le Major et Madame Léo DE MEYER et leurs enfants ;  
Mademoiselle DE MEYER ;  
Monsieur et Madame Edouard COQUOZ et leurs enfants ;  
Le Président de la Confédération et Madame Jean MUSY et leurs enfants ;  
Monsieur et Madame Eugène DE RIEDMATTEN et leurs enfants ;  
Monsieur et Madame Breuer DE BREUBACH et leur fille ;  
Le Major VAN GAUBERGH, officier d'ordonnance de S. M. le Roi des Belges, Chevalier de l'ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'honneur, et Madame VAN GAUBERGH et leurs enfants ;  
le Chevalier et Madame POCOBELLI ;  
Mademoiselle POCOBELLI ;  
le Major et la Comtesse LAMBERTINI et leurs enfants ;  
le Colonel et la Baronne LAZZARI et leurs enfants ;  
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de

**Madame Maria POCOBELLI**

Comtesse DE MEYER  
Tertiaire de Saint-François

leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante, pieusement décédée le 22 mars à l'âge de 79 ans, réconfortée par les Sacrements de l'Eglise et la Bénédiction apostolique.

L'office d'enterrement sera célébré dans l'église du Collège, à Fribourg, le mardi 25 mars, à 9 1/2 heures.

Départ de la maison mortuaire (Pérolles 21) à 9 1/4 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

On est instamment prié de s'abstenir de faire des visites.

**Madame Paul MORARD** et ses enfants, les familles MORARD, à Bulle et à Fribourg, remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur grande douleur par leurs prières et leur sympathie, les Couvents du Canton, le Clergé, le Conseil d'Etat, le Conseil Fédéral, le Conseil National, le Conseil des Etats, le Grand Conseil et la Députation Gruyérienne, le Tribunal fédéral, l'Ordre des Avocats, les Etudiants suisses, la presse fribourgeoise et suisse, le Crédit Gruyérien, les Chemins de fer électriques de la Gruyère, la Rentonanstalt à Zurich, les Fribourger Nachrichten, le Collège, toutes les Sociétés et Administrations, les Cercles conservateurs de Bulle et de Charmey, les Ecoles et le Conseil communal de Bulle, les fermiers, employés, les collègues et amis de leur cher défunt.

**IVRESSE** plus émouvant que **RAMONA** plus passionnant

**On demande un domestique de campagne** et un garçon de 15-16 ans pour la montagne. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7187 B.

**On demande un bon menuisier.** S'adresser à Publicitas Bulle, sous chiffre P. 719 B.

**On demande une gentille jeune fille** S'adresser à Publicitas, Bulle sous P. 717 B.

**A LOUER appartement** de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à la Menuiserie GAUTHIER, Bulle.

**Poussettes** Visitez notre superbe choix. Nos prix feront votre étonnement. **A. WIDMER-BLAIN - BULLE**

**On demande un bon faneur et un jeune homme bon traysur** pour la montagne. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 720 B.

**A VENDRE** Potager à gaz de pétrole, Red-Star, 5 feux, four, marche parfaite. Etat de neuf. Même adresse un appareil photo 6 x 9, très bon objectif 0,8 Fr. 50.- S'adresser à M. C. BOSSY, BROC.

**Jeune fille est demandée** pour les travaux de ménage, bonne d'enfants dans la maison. S'adresser à Mme RIME, pharmacie, Grand'rue, Bulle.

**ON CHERCHE apprenti fromager** robuste et sérieux, ou

**garçon fromager** rassujetti dans fromagerie de genre Gruyère, bien installée avec porcherie. Entrée immédiate ou à convenir.

S'adresser à Otto TSCHUMI, laitier, POSAT, par Farvagny le Grand (Sarine).

**Apprenties tailleuses pour Dames sont demandées** chez Mme BOSSON-GOBET, Grand'rue, BULLE.

**On prendrait un enfant en pension.** Bons soins assurés. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7190 B.

**Jeune personne de toute confiance cherche journées.** S'adresser à Mme Marie Tinguely, Café du Pont, Bulle.

**VENTE JURIDIQUE** (2 dmes enchères.)

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques **mercredi, 26 mars 1930, à 2 h. du jour**, au domicile de M. Joseph Sudan, f. Gratien, à Hanteville:

**2 établis de menuisier.** La vente aura lieu à tout prix. Bulle, le 21 mars 1930.

**RENAULT 1930** LE GRAND SUCCÈS DU SALON Stands 12 et 123 Une visite s'impose ! **RENAULT** 6, Avenue de Sécheron - GENÈVE - Tél. 23445

**OIGNONS** à planter, choisis avant l'expédition, beaux, ronds, jeunes, grosseur d'une noisette, par kg. Fr. 0.60 Oignons de table 15 kg. [Fr. 3.75] Châtagnes 15 kg. Fr. 5.50 ZUCCHI N° 56. Chissao.

**On cherche bonne à tout faire** ayant déjà servi. — GROS GAGE — S'adresser à Publicitas, Bulle sous P. 728 B.

**Avances de fonds**

par  
**Comptes - Courants**

sur Hypothèques  
Cautionnement  
Nantissement  
ou par  
**Billets**

**Banque Populaire Suisse**

**On demande  
débutant (e)**

dans bureau de la place.  
Ecrire sous P. 707 B. à Publicitas, Bulle.

**A VENDRE**

pour cause de départ, le **meuble de 2 chambres à coucher** (blanc), une **table ronde**, un **service à dîner** pour 6 personnes, un **potager** à trois trous. Le tout peu usagé et en bon état.

S'adresser à **Publicitas, Bulle** sous P. 704 B.

**Oeufs à couvrir**

de **Minorques noires**, ponduses de 1<sup>er</sup> choix, sélectionnées au nid-trappe, nombreux prix d'honneur. Expéditions partout.  
S'adresser à **Mme PITTET, Vaucens, BULLE.**

**Au printemps...**

Le corps a besoin de se débarrasser des impuretés accumulées durant l'hiver. Grâce à leur propriété laxative, nos fruits au jus constituent pour vous une efficace et la plus agréable cure de printemps. Choisissez donc dans notre riche assortiment:



	Boîtes 1/2	1/1
Purée de pommes	-.60	1.05
Pruneaux entiers	-.75	1.20
Mirabelles	1.-	1.65
Reines-Claude	-.95	1.55
Cerises noires	1.10	1.85
Cerises rouges	1.15	1.95

En vente dans tous les bons magasins d'alimentation.



**La saison dangereuse.**



Ceux d'entre-nous qui peuvent fuir la saison froide et pluvieuse sont peu nombreux. Et puis, à quoi bon? En recherchant un climat plus doux ou en restant chez soi, on devient plus délicat.

Il vaut certainement mieux se garantir des frimas en fortifiant son corps. Or, rien ne vaut l'Ovomaltine. Avant de sortir, le matin, aux jours dangereux du premier printemps, il faut avoir soin de fortifier son organisme en prenant une tasse d'Ovomaltine.

Chacun ne peut pas faire de l'Ovomaltine son petit déjeuner coutumier. Mais, pendant

la saison malsaine qui succède à un hiver rigoureux, le corps a besoin de quelque chose de plus que la nourriture habituelle, même là où une dépense supplémentaire n'est pas chose très aisée. L'Ovomaltine est précisément une nourriture complémentaire. L'Ovomaltine est de l'énergie concentrée sous une forme si heureuse qu'elle est efficace presque aussitôt ingérée et qu'elle apporte rapidement au corps les nouvelles substances nutritives dont il a besoin pendant son activité.

Ne l'oubliez jamais si vous voulez rester en bonne santé et en possession de toutes vos capacités de travail lorsque, pendant la mauvaise saison ou une période de surmenage professionnel ou sportif, vous sentirez que la nourriture habituelle est insuffisante.

**L'OVOMALTINE**

veille sur vos forces.

En vente partout en boîtes de Frs. 2.25 et Frs. 4.25.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE



**EUGÈNE DESCHENAUX  
Avocat, à FRIBOURG**

reçoit tous les mardis

**HOTEL DU LION-D'OR  
ROMONT**

Contentieux. -- Recouvrements.

Représentation devant tous les Tribunaux.

**ENGAGEMENT  
d'un taupier.**

La Commune de **Bulle** demande un bon taupier.

Prendre connaissance des conditions au Secrétariat Communal où les offres sont reçues jusqu'au **lundi 31 mars, à midi.**

Ville de Bulle.

**On demande  
un jeune homme** de 16 à 17 ans, comme **aide** ou **apprenti - fromager**

S'adresser à la **Laiterie de Villariaz.**

**A LOUER**

un **très joli appartement** 3 chambres et cuisine, à personnes tranquilles. — S'adresser à **M. Vuichard, VAULRUZ.**

**A VENDRE  
maison d'habitation**

comprenant: grange, écurie, porcherie avec jardin et verger de 121 perches.

A la même adresse, à vendre une **FAUCHEUSE** 14 sections.  
S'adresser à **Hyaclinthe Durand à RIAZ**

**On demande  
un domestique de campagne**

d'une trentaine d'années.  
S'adresser à **Publicitas, Bulle** sous P. 7183 B.

**A vendre**

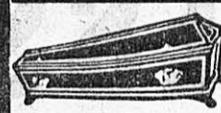
une **douzaine de chars de foin et regain** de 1<sup>re</sup> qualité.

S'adresser à **Publicitas, Bulle** sous P. 715 R.

**Foin et regain**

**A VENDRE** environ 8000 pieds de 1<sup>re</sup> qualité.

S'adres. à **François RISSE, à Pont-la-Ville.**



**Pompes Funèbres  
Générales S. A.**

Agence de la Gruyère:

**Simon MARMY**

44 Grand'rué :: **BULLE** :: Grand'rué 44  
Fabrique spéciale de **cercueils** et de **couronnes mortuaires de tous genres.**

**Transports funèbres.** P. 68-2 F.  
Fournitures spéciales pour le culte.

**Vente juridique d'immeubles.**

Vu l'insuccès des premières enchères, l'Office des Poursuites de la Gruyère vendra, **lundi 24 mars 1930, dès 2 h. du jour**, dans une salle particulière de l'auberge du **Bry**, les immeubles art. 49, 50, 51, 52 de Pont-en-Ogoz, appartenant à **M. Martin BIFRARE, feu Oswald**, et comprenant habitation, écurie, remise, place, jardin et pré d'environ 1/2 de pose, le tout situé au bord de la route cantonale.

**Montagne à louer.**

La commune de **LESSOC** met en location, de gré à gré, le **grand pâturage de la BRAZ**, avec 3 chalets, en bloc ou séparément.

Pour traiter, s'adresser à M. le Syndic.

Par ordre: *Le Secrétaire.*

**Laiterie Moderne, Bulle**

**BEURRE** de table de 1<sup>re</sup> qualité.

Tous les jours, **CRÈME** fraîche.

**FROMAGE** tout gras, mi-gras et maigre.

Dès maintenant

bon **VACHERIN** pour la fondue.

Marchandises soignées, de notre propre fabrication et à prix modérés.  
Rabais par quantité.

A la laiterie, service toute la journée.

Au dépôt de l'Ecu, rénové et modernisé, service le matin de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 et le soir de 5 h. à 7 h. 1/2.

**On demande  
un bon  
ouvrier menuisier**

pour l'établi.  
S'adresser à **Publicitas, Bulle**, sous P. 714 B.

**On demande  
un jeune homme**

de 15 à 17 ans, dans petit train de campagne. Bons soins assurés. Entrée de suite ou date à convenir.  
S'adres. à **Calybite Droux, à La Joux.**

**Attention!**

Le café préparé avec du **CAFÉ DE MALT KNEIPP KATHREINER** bouilli au préalable satisfait tout le monde.

C'est pourquoi l'on en boit journellement 40.000.000 de tasses sur le Continent.

**Meubles pour radio, fumoirs, salons  
Mobilier simples et de luxe**

en **Chambres à coucher** et **Salles à manger** sur commande ou en magasin.

Travail garanti. — Façon soignée. — Prix modérés.

**Fabrique de Meubles E. HEIMSCH**

route de Morlon (sous l'Eglise).

**Magasin: rue de Vevey** (ancienne maison Gretener)

— **BULLE** —